



- 1) **Objet**
- 2) **Vocabulaire et Abréviations**
- 3) **Modalités de réexamen**
- 4) **Documents en amont**
- 5) **Description de la procédure**
- 6) **Enregistrements**

Domaine d'application:

La procédure est appliquée aux organismes de l'évaluation de la conformité.

Responsable de l'application:

Les chefs de départements sont responsables de l'application de cette procédure.

Modifications:

Il s'agit d'une nouvelle procédure, il n'existe pas de marque de modification.

Etabli le : 18/10/2012

**Par : Chefs départements
techniques**

Visa :

Vérifié le : 19/10/2012

Par : Responsable Qualité

Visa :

Approuvé le : 19/10/2012

Par : Directeur Général

Visa :



1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les modalités de traitement des récusations des OEC accrédités ou candidat à l'accréditation par ALGERAC.

2. Vocabulaire et Abréviations

Récusation : Action permettant aux OEC accrédités ou candidat à l'accréditation de rejeter la nomination d'un évaluateur ou expert.

L'Organisme de l'évaluation de la conformité a le droit de récuser la nomination de l'équipe (Max 2 fois)

Conflit d'intérêt relatif à l'indépendance ou l'impartialité : Il peut y avoir conflit d'intérêt dans le cas où l'évaluateur pressenti a déjà travaillé dans l'organisme, il est son premier concurrent ou bien il a eu un différend avec cet organisme ou bien a eu des prestations de consultance /accompagnement, avec l'OEC.

OEC : Organisme de l'Evaluation de la Conformité

RQ : Responsable qualité

DG : Directeur Général

CD : Chef département

RA : Responsable d'Accréditation

3. Modalités de réexamen

Le Responsable Qualité procède à la revue de cette procédure à chaque fois que cela est nécessaire.

4. Documents en amont

- ISO/CEI 17011 :2004 Evaluation de la conformité - Exigences générales pour les organismes procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité ;
- Manuel qualité



5. Description de la procédure*

Flux	Description	Responsabilité	Doc
	Réception de la demande de récusation sur la composition de l'équipe d'évaluateurs émanent d'un OEC	CD ou RA	Courrier
	Le chargé du dossier procède à la Vérification de la pertinence des arguments qui poussent le client à récuser	CD	Courrier
	L'argument est fondé que s'il s'agit pour des raisons de conflit d'intérêt (indépendance, impartialité) <u>conflit d'intérêt relatif à l'indépendance ou l'impartialité</u>		
	L'argument est fondé le responsable en charge du dossier, il propose au client une nouvelle équipe par le biais d'une fiche composition de l'équipe	CD Ou RA	FOR 26-
	Dans le cas contraire, on notifie le client que sa demande a été rejetée		
	<p>Avis recevable par le client sur la nomination de la nouvelle équipe par le client. Réalisation de l'évaluation sur site.</p> <p>Dans le cas contraire, ALGERAC notifie le client en lui proposant un évaluateur étranger et l'OEC prendra en charge les frais qui en découlent.</p>	CD	Lettre de notification

6. Enregistrements

- Liste des évaluateurs (FOR 29)
- Fiche composition de l'équipe d'évaluation (FOR 26)